

## *Conseil communal*

### Procès-verbal (PV) de la séance du 27 septembre à 20h15 à la Grande Salle

Présidence : M. Christian Dupertuis  
Secrétaire suppléant du conseil communal : M. Jean-Marc Mayor

44 membres présents à l'appel

1 membre arrivé en cours de séance : M. Patrick Glauser

1 membre arrivé en fin de séance : M. Antonio Rollo

Excusé-e-s :

M. Jean-Pierre Bolay, M. Philippe Bugnon, M. Maxime Gamboni, M. Michel Henchoz, M. Christian Marrel, M. Christophe Rasch, M. Olivier Rodondi, Mme Véronique Rodondi, M. Flavio Velo

Absent : M. Roland Mettraux

Le quorum est atteint

### ORDRE DU JOUR

1. Appel
  - Acceptation de l'ordre du jour
  - Acceptation du procès-verbal du 27 septembre 2012
2. Communications du Bureau du Conseil
3. Assermentation de M. François Guth (suite démission de M. Dumoulin)
4. Communications de la Municipalité
5. Communications de la commission consultative d'urbanisme (CCU)  
Communications de la commission consultative des affaires régionales (CCAR)
6. Préavis N° 05/2012 Création d'une servitude publique de passage à pied entre le ch. des Gottes et le ch. de la Louche.
7. Préavis N° 06/2012 Transports Lausannois : création de la ligne 49 (par le Burennoz)
8. Préavis N° 07/2012 Arrêté d'imposition 2013-2014
9. Nomination de commissions :
  - . Commission de gestion 2012 pour gestion 2011
  - . Nomination d'un membre à la CCAR
10. Divers et propositions individuelles

### **Points de l'ordre du jour**

#### **1. Procès-verbal du 28 juin 2012**

Le PV du 28 juin 2012 est accepté à la majorité (moins 5 abstentions).

**Ordre du Jour** : accepté à l'unanimité.

#### **2. Communications du Bureau du Conseil**

Le Président M. Ch. Dupertuis lit la lettre de démission de notre secrétaire, Mme Isabelle Gaillard,

avec effet au 31 août 2012. M. Ch. Dupertuis remercie Mme I. Gaillard pour tout le travail effectué et précise qu'elle restera disponible durant la période transitoire, avant l'élection d'un(e) nouveau (elle) secrétaire.

Pendant cette période transitoire, M. Jean-Marc Mayor, secrétaire suppléant, assumera cette fonction. Toutes les personnes intéressées désirant des informations concernant ces postes, peuvent contacter le Président ou le secrétaire suppléant.

Tir de clôture du 6 octobre 2012 : un formulaire d'inscription est disponible au Bureau.

Votations du 23 septembre 2012 : 3 sujets étaient soumis au vote. Les résultats de notre Commune ont été publiés sur le site du canton de Vaud [www.vd.ch](http://www.vd.ch).

### **3. Assermentation de Monsieur François Guth (suite à démission de M. Dumoulin)**

M. F. Guth s'avance face au Président qui lui fait solennellement lecture du Serment devant l'assemblée levée. Puis M. F. Guth lève la main droite et déclare «Je le promets» sous les applaudissements de ses collègues.

### **4. Communications de la Municipalité**

(Voir annexes)

### **5. Communications de la Commission consultative d'urbanisme (CCU)**

Par M. G. De Pierri (voir annexes)

#### **Communications de la Commission consultative des affaires régionales (CCAR)**

Par M. J.-C. Bartolacelli (voir annexes)

### **6. Préavis No 05/2012 : Création d'une servitude publique de passage à pied entre le ch. des Gottes et le ch. de la Louche**

(Voir annexes)

M. P. Girard fait lecture du rapport de la CT et de la CCU qui le soutient dans ses conclusions.

Question de M. E. Monsutti : Pour quelle raison le montant du crédit de Frs 50'000.-- n'est pas repris dans les conclusions du préavis ?

M. D. Delaplace explique que sans vouloir pénaliser une entreprise pour l'exécution de ces travaux, des contacts ont été pris avec la PCI pour savoir dans quelle mesure la réalisation de ce projet pourrait être effectuée dans le cadre d'un cours de répétition, comme ce fut le cas pour la réalisation du sentier accédant au Signal.

M. Uldry considère que l'éclairage d'un chemin forestier est un luxe et créera un précédent.

M. D. Delaplace précise qu'il s'agira d'un balisage garantissant la sécurité du trajet. Il s'agit d'un axe secondaire qui ne sera pas déneigé en hiver.

M. J.-P. Chapalay demande si le sentier forestier reliant le ch. des Gottes au Signal fait l'objet d'une servitude publique ?

M. G. Muheim répond que ce chemin traverse une parcelle communale.

Question de Mme C. Gachet Negro : quel sera le type de revêtement du sol ?

Réponse de M. D. Delaplace : des plaquettes de bois.

M. R. Uldry demande encore une réalisation la meilleure marché possible. Il en est pris note.

**Vote : le Préavis 05/2012 est accepté à la majorité (- 1 avis contraire)**

### **7. Préavis N° 06/2012 : Transports Lausannois : création de la ligne 49 (par le Burenoz)**

(Voir annexes)

M. E. Monsutti fait lecture du rapport de la CT et Mme C. Juillerat pour la CF.

M. D. Kupper demande si le CC doit débattre de tous-ménages que la Municipalité prévoit d'envoyer, considérant qu'il n'en est pas fait mention dans le préavis.

## Considérations générales et exemples :

M. G. Muheim, Syndic, rappelle tout d'abord que toutes les commissions ont pu s'exprimer sur ce sujet particulier et qu'en l'occurrence il faut rester pragmatique, en gardant du bon sens.

Il y a actuellement 230 élèves de Belmont scolarisés à Pully dans le secondaire (5ème à 9ème, plus les gymnasiens qui se déplacent dans une autre plage horaire). Considérant qu'un bus dispose de 20 à 24 places, si les 230 élèves décidaient à 7h00 d'utiliser la ligne 49, il faudrait 10 bus de suite pour les conduire à Pully.

Imaginons par exemple que «par effet de groupe», des enfants du Signal, du Blessoney ou d'Arnier décidaient de descendre à Pully avec le 49, ils empêcheraient ainsi des enfants de Travers-Bancs de prendre ce bus pour aller à Pully, ce dernier étant déjà bondé.

L'idée n'est pas «d'interdire», mais de demander aux parents et aux enfants bénéficiant d'un abonnement, domiciliés au coeur et dans les hauts de Belmont, de s'abstenir d'utiliser cette nouvelle ligne, car ce n'est pas *un bus scolaire*, mais tout public, pouvant aussi transporter des enfants. Il s'agit prioritairement d'offrir une nouvelle prestation à des personnes désirant se rendre à leur lieu de travail sans utiliser leur voiture, évitant ainsi des pertes de temps dans des embouteillages.

### Propositions pratiques pour les jeunes scolarisés à Pully :

Le matin, vers 7h00, les enfants habitant le Burenos pourront utiliser le bus vide montant au village pour ensuite embarquer dans le 47 - qui est doublé à ces heures - pour se rendre au collège principal de Pully.

Concernant la plage horaire entre 1300 et 14h00, la réflexion se poursuit avec des spécialistes des TL afin de savoir s'il est opportun d'envisager des mêmes dispositions.

### Concernant les enfants scolarisés à Belmont :

Les enfants habitants le bas du village pourront bien entendu utiliser ce bus, l'abonnement étant dans ce cas à la charge des parents. Il reste à définir les horaires de passage, de manière à ce que des enfants en bas âge n'aient pas trop de temps d'attente.

### Perspectives :

Dès 2014, à l'ouverture du bâtiment scolaire complémentaire à Belmont, les 5èmes y seront scolarisés, libérant ainsi des places pour les élèves se rendant à Pully. Dès 2015, les 6èmes seront également scolarisés à Belmont, ce qui devrait encore améliorer les conditions d'exploitation de ce bus «large public».

### La lettre :

La lettre d'incitation qui sera envoyée aux parents des enfants de Belmont devrait être comprise sans problème, car elle s'appuie sur des arguments simples, pratiques et logiques.

Il s'agit d'une nouvelle ligne de bus ouverte tous les jours, de 6h00 à 24h00, qui rapprochera Belmont des grands axes de transports publics routiers et ferroviaires situés à Pully.

Il est également prévu d'aménager les horaires du Taxibus pour les personnes habitant les hauts du village.

Mme H. Pinto-Lischer : considère que l'arrivée du bus à Pully est trop éloigné de la gare. Elle demande également si les WC prévus seront publics. En ce qui concerne l'extension de cette ligne jusqu'au Signal, elle espère qu'elle se réalisera un jour...

Réponse de M. G. Muheim : il rappelle que le plan directeur communal de 1999 prévoit cette possibilité et qu'elle sera probablement réalisée dans une dizaine d'années. La place d'arrêt définitive sera à la gare. La situation actuelle est provisoire, dictée par les importants travaux en cours le long de la ligne CFF. Quant aux WC, ils seront à l'usage exclusif des chauffeurs. L'emplacement définitif n'est pas encore fixé : Pully ou Belmont.

M. L. Ciompi : estime le coût des WC (Frs 100'000,--) est beaucoup trop élevé pour des chauffeurs de bus. Il demande également pourquoi ces WC ne seront pas publics.

M. G. Muheim : le rassure en précisant qu'il ne s'agit pas du prix du siège des toilettes, mais de l'édifice, qui doit pouvoir être chauffé en hiver, relié aux lignes électriques, aux canalisations d'eaux claires et usées, etc. Le Conseil n'a pas à se prononcer sur ce montant indicatif, fixé par les TL.

Lorsque des WC publics sont réalisés, c'est à la commune utilisatrice de financer sa construction. Les TL n'ont aucun intérêt à financer des toilettes publiques, vu leur situation déficitaire couverte par les pouvoirs publics. On peut d'autre part supposer que d'autres communes ne seraient pas disposées à participer au financement d'un édifice sur notre commune...

M. P. Girard : demande si le déficit de la ligne 47 ne va pas augmenter, malgré un transfert de trafic de la ligne 47 sur la 49 ?

M. G. Muheim : répond par la négative, car le paiement n'est pas proportionnel au nombre de voyageurs, mais du prix général d'une ligne et des abonnements de bus 47, 49, voir 66. L'abonnement remis aux élèves est valable pour l'entier du réseau. Cette manière de calculer est valable pour le réseau urbain, pas pour le trafic régional.

M. P. Girard : pose la même question pour la ligne 66, compte tenu de l'enquête demandée par la Confédération concernant la fréquence d'utilisation des lignes régionales, dans le but avoué d'en transférer les coûts aux communes utilisatrices.

M. G. Muheim : le taux d'utilisation de la ligne 66 est supérieur à la moyenne des réseaux régionaux. L'étude demandée par la Confédération se focalisait principalement sur des réseaux routiers et ferroviaires très peu fréquentés. Malgré certains résultats, les autorités cantonales se sont toujours opposées à la fermetures de ces lignes.

La cadence de la ligne 66 a été réduite suite à l'ouverture de la ligne 47, mais son taux d'occupation reste optimal.

M. J.-C. Favre : demande quels sont les montants prévus pour les investissements de la Commune, puisque le prix des travaux d'aménagements doivent encore être étudiés ? Il y a un montant provisoire de Frs 50'000,- , quel est l'ordre de grandeur pour ceux à venir ? Y aura-t-il un nouveau budget à approuver l'année prochaine ?

M. G. Muheim : les Frs. 50'000,- sont prévus essentiellement pour financer des aménagements routiers légers, tels que signalisation et mesures de sécurité. L'estimation globale a été faite lors des premiers avant-projets, mais chiffrés par un bureau spécialisé. Idéalement l'investissement serait de l'ordre de Frs 300'000,- à plus ou moins 30 %. Si le Conseil refusait les autres aménagements, cela ne supprimerait pas cette ligne. Par contre, l'aspect sécuritaire des usagers, particulièrement celui des enfants, reste primordial. Si d'aventure le prix de réalisation de ces infrastructures devait exploser, leur réalisation serait simplement différée.

Concernant les Frs 100'000,-, ils ne sont pas inclus dans les 300'000,- . Ils figurent dans le Plan d'investissement revu au début 2012. Ce chiffre sera plus précis l'année prochaine et sera adapté conjointement avec la CF.

**Vote : le Préavis 06/2012 est accepté à la majorité (- 1 abstention)**

#### **8. Préavis N°07/2012 : Arrêté d'imposition 2013-2014**

M. J.-M. Pasche fait lecture du rapport de la CF

Aucune question n'est posée.

**Vote : le Préavis 07/2012 est accepté à l'unanimité**

#### **9. Nomination de commissions :**

**Commission de Gestion 2013 pour 2012 : 5 personnes**

M. J.-P. Chapalay, Président, déclare que l'ensemble des membres actuels de la CG est d'accord pour assumer leurs fonctions une année encore.

Ils sont chaleureusement applaudis par l'assemblée.

#### **Nomination d'une personne à la CCAR**

M. J.-C. Bartolacelli; Président, propose Mme M. Hirt, qui accepte et se présente.

Sans autre proposition, Mme M. Hirt est applaudie par l'assemblée.

#### **10. Divers et propositions individuelles**

La parole n'étant plus demandée, M. C. Dupertuis remercie Mme H. Pinto-Lischer pour le travail accompli durant ses deux années de présidence, ainsi que pour les agréables moments passés en sa compagnie. Il lui remet un cadeau sous les applaudissements de l'assemblée.

**La prochaine séance est fixée au 6 décembre 2012 à la Grande Salle, suivie du traditionnel souper de fin d'année.**

La séance est levée à 22h00.

Le Syndic rappelle qu'il y a une dégustation à l'Auberge Communale pour celles et ceux qui le désirent.

Belmont, le 4 novembre 2012

**Pour le Bureau du Conseil communal**

Christian Dupertuis



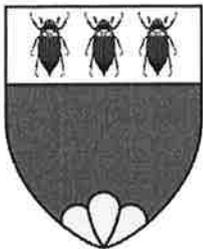
Président



Jean-Marc Mayor



Secrétaire suppléant



# **Commune de Belmont-sur-Lausanne Municipalité**

## **COMMUNICATIONS au Conseil communal, séance du 27 septembre 2012**

**Gustave Muheim**

**Administration générale, Finances, Personnel, TL, Délégué aux affaires Lausanne Région**

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

J'ai le grand plaisir de vous apporter le très cordial salut de votre Municipalité, avec un bonsoir tout particulier à votre nouveau Président Christian Dupertuis. Nous nous réjouissons de collaborer avec lui et son équipe de votre Bureau.

### **Finances communales**

Si le Conseil d'Etat a communiqué hier sur son projet de budget 2013, avec à la clé un bénéfice supputé de 4 millions, les communes attendent quant à elles du canton les chiffres prévisionnels pour la facture sociale, la participation à la police cantonale et autres péréquations intercommunales pour finaliser leur « propre copie ».

Si l'on se réfère à l'annonce cantonale, une chose est acquise : les charges qu'il partage avec nous seront en hausse. S'agissant des recettes, nous allons « décomposer » la hausse annoncée de 4,8 % pour voir dans quelle mesure elle s'applique aussi aux communes en général et à la nôtre en particulier.

Nous vous l'avons écrit : la plus grande prudence est de mise dans nos dépenses, que nous passons « à l'étouffoir » pour ne pas trop faire rougir le résultat 2012. Avec le complément 2011 à payer pour la facture sociale et la péréquation, soit CHF 420'000.-, le défi est de taille !

Quant à nos liquidités, elles sont désormais aussi alimentées par les emprunts pour financer tout ou partie des 20 millions votés pour le Centre scolaire, le bâtiment de l'Auberge et la Maison Pasche.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2012, nous avons 18 millions d'emprunts à court, moyen et long termes. Dès demain 28 septembre, nous n'aurons plus d'emprunt à court terme. Le moyen terme concerne désormais les 13.5 mios contractés avant 2012 et dont la plus lointaine échéance est en 2019.

Les emprunts contractés cette année, pour en rembourser certains et pour financer les travaux précités, sont à long et très long termes :

- PostFinance – 2,5 mios à 1,32 % - durée 10 ans – sans amortissement
- Retraites Populaires – 1,5 mios à 2,2 % - durée 20 ans - sans amortissement
- Crédit Suisse – 7 mios à 2.6 % - durée 30 ans – 2,5 % amortissement annuel

Le total de nos emprunts passe donc à 24,5 millions. Pour mémoire, l'autorisation d'emprunter que vous nous avez accordée en début de législature et de 33,5 millions.

Un nouvel emprunt devra être fait courant 2013, d'une part pour rembourser les 2,5 millions arrivant à échéance ladite année, et d'autre part pour assurer les besoins de liquidités pour la construction du Centre scolaire. La Municipalité informe et consulte régulièrement votre Commission des finances, dont les membres sont de bons conseils.

Nous sommes très attentifs à l'évolution des marchés, et les emprunts à très long terme (30 ans) justifient un amortissement financier en relation avec l'amortissement comptable de notre patrimoine immobilier. Les taux d'intérêts en 2013 dicteront notre politique de durée de souscription des futurs emprunts.

**Daniel Delaplace**

**Domaines – Forêts – Vignes – Bâtiments communaux - PPP (Protection civile, Police, Pompiers [SDIS])**

### ***Bâtiment de l'Auberge communale***

La rénovation et la transformation du Bâtiment de l'Auberge communale seront prochainement menées à terme en respectant le planning prévu, sous réserve de quelques inévitables finitions qui resteront à réaliser.

Autrement dit, M. Nicolet, architecte et M. Gamboni, technicien communal, ont trouvé les solutions aux problèmes se présentant dans ce type de chantier; ceci en parfaite collaboration avec les entreprises engagées.

Quant au coût final, il vous sera communiqué, une fois les factures rentrées.

### ***Maison Pasche***

C'est en coordination avec le chantier de l'Auberge qui lui fait face que les travaux à la Maison Pasche se poursuivent. La charpente sera prochainement posée et la maison sera hors d'eau d'ici un mois.

### ***Collège***

Ici aussi le calendrier est tenu. Nous n'avons pas rencontré de surprises ou de glissements de terrain durant les travaux de terrassements et de fouilles qui sont terminés.

Le bloc erratique découvert lors de chantier de la salle de gymnastique en décembre 1985 était donc le seul voyageur parti des Ormonts à s'être arrêté sur cette parcelle communale, il y a 15000 ans.

### ***PPP (protection civile, police, SDIS)***

Pour marquer les 20 ans du concept de « surveillance mutuelle des habitations », auquel notre commune a adhéré dès sa création, une soirée d'information sera organisée à la Grande Salle, le jeudi 22 novembre 2012, dès 1930, par la Division prévention de la criminalité de la Police cantonale. Un représentant du corps de police de l'ASEL sera associé à cette séance ouverte à toute la population. Informations suivront.

**Chantal Dupertuis**

**Ecoles, Œuvres sociales, Affaires culturelles**

### ***Réorganisation scolaire***

Je porte à votre connaissance la décision prise le 5 septembre 2012 par le Conseil d'Etat dont la teneur est la suivante :

*Sur proposition des autorités communales concernées, le Conseil d'Etat a décidé de modifier, conformément à l'article 47 de la loi scolaire du 12 juin 1984, les aires de recrutement des établissements scolaires sis sur les communes de Belmont-sur-Lausanne, Lutry, Paudex et Pully en arrêtant une nouvelle organisation.*

*Ainsi, il est constitué trois établissements scolaires : un établissement primaire de Pully-Paudex-Belmont pour les élèves des degrés 1 à 8, un établissement secondaire (9-11) sur les mêmes communes et un établissement primaire et secondaire sur la commune de Lutry.*

*Cette réorganisation sera mise en œuvre progressivement dès août 2013.*

Les séances de travail qui ont eu lieu depuis janvier 2012, afin de mettre en « page » cette réorganisation, ont été assez aisées pour Belmont, étant donné que depuis 1986 nous avons une convention scolaire avec Pully. Les décisions à prendre pour les communes voisines ont été quelquefois assez compliquées.

### **Rentrée scolaire 2012-2013**

Depuis la rentrée scolaire 2012, qui a eu lieu le lundi 27 août, 227 élèves fréquentent le collège de Belmont. Les structures d'accueil parascolaire, soit UAPE et réfectoire, accueillent respectivement 61 et 52 enfants soit 113

### **Sociétés locales**

Etant donné qu'il n'y aura pas de séance de conseil avant le mois de décembre, je vous informe des quelques manifestations qui auront lieu en novembre.

- 2 et 3 novembre, ici même lotos organisés par la Société de Musique « L'Avenir »,
- 3 et 4 novembre, au Bas-Monts, Nuit de la Raisinée et Brisolée organisées par la Société de développement,
- 9, 10 et 11 novembre, soirées de « La Concorde ».
- Et dès le 1er décembre les fenêtres de l'Avent, animées par les habitants du village.

### **Philippe Michelet**

**Services industriels, Travaux publics, Assainissement et protection de l'environnement, Espaces verts**

#### **Electricité**

Au 31 août, nous avons transmis à l'ELCOM les tarifs de l'électricité applicable en 2013. Si le prix de la fourniture de l'énergie est inchangé, le tarif de l'acheminement a lui baissé. Cette diminution est à mettre sur le compte d'un timbre communal réduit d'une part par une réduction des frais liés à notre réseau et d'autre part par un début de restitution au consommateur du « trop perçu » au titre du rendement lié à la valeur de notre réseau.

### **Catherine Schiesser**

**Aménagement et gestion du territoire (Police des constructions et Urbanisme), Temples et cultes**

#### **Temple**

« Tout vient à point à qui sait attendre ». Encore une fois, ce proverbe a réalisé ses promesses, mais quelle patience il aura fallu.

Eh oui, Mesdames et Messieurs, enfin, le SEVEN, service de l'environnement, nous a communiqué sa réponse. C'est OUI, nous pouvons garder notre système de chauffage électrique car nous avons droit à une dérogation selon l'art. 39 du règlement de la loi vaudoise sur l'énergie. Il a assorti cette dérogation à un souhait : que nous analysions les possibilités d'amélioration du niveau de l'enveloppe du bâtiment (par exemple la toiture) pour réduire les besoins en chauffage.

Notre réflexion interne nous a amené à penser qu'isoler la toiture coûterait le lard du chat pour un immense volume qui ne sert à rien, sauf à garder nos cloches au chaud...

Puis nous avons mandaté notre expert en chauffage pour une petite analyse sur la possibilité d'isoler le plancher des combles. Le plancher actuel est déjà isolé. Il faudrait installer une isolation supplémentaire de 10 cm pour atteindre la valeur U requise par la loi sur l'énergie.

Or, en prenant en considération les valeurs de planification pessimiste suivantes :

- température du temple 18°C, température extérieure -10°C et un temps de fonctionnement de 2300 heures (soit 3 mois) par an dans ces conditions, le gain de 0.14W/m<sup>2</sup> (qui est la différence entre la valeur de l'isolation actuelle et cette projetée dans l'étude) engendre une économie de 450 kWh annuel sur 50 m<sup>2</sup>, à 25ct le kWh électrique, cela représente... Fr. 112.-/an.

Si l'on considère un coût d'investissement de plus de Fr. 5'000.--, le retour sur celui-ci s'effectue sur plus de 40 ans !!

Dès lors, la Municipalité a décidé de s'en tenir au statu quo et de ne pas entreprendre de travaux supplémentaires.



# COMMUNE DE BELMONT-SUR-LAUSANNE

## *Conseil communal*

---

### **Commission consultative des affaires régionales (CCAR)**

La Municipalité a invité la CCAR et les membres de la commission des finances (Messieurs Bolay et Henchoz excusés) le lundi 10 septembre 2012 à 18h00 à la salle de Conférence du Bâtiment administratif de Belmont à une séance d'information pour présenter différents objets, ne faisant pas l'objet de préavis, mais qui seront abordés durant cette législature.

Les différents sujets abordés ont été :

#### **Avenir de la STEP**

La STEP à plus de 40 ans d'existence et n'a pas subi de réhabilitation majeure, de sorte qu'elle ne répond plus aux nouvelles normes fédérales.

L'objectif est la réhabilitation de la STEP à l'horizon 2020.

Plusieurs variantes son envisageables, à savoir :

- La réhabilitation de la STEP de Pully
- Le raccordement avec la STEP de Vidy
- Les eaux usées de Lutry traitées par Pully
- Idem de Lutry et Pully à Vidy
- La construction d'une STEP commune pour Lutry et Pully
- L'étude foncière des parcelles

Plusieurs études ont été entreprises, comme la bathymétrie, c'est-à-dire mesurer la profondeur d'un plan d'eau par sondage et traitement des données correspondantes en vue de déterminer la configuration du fond du lac ainsi que l'analyse des éléments lacustres.

Egalement l'étude des courants que l'on appelle la courantologie qui permet de mieux comprendre l'impact sur le rejet dans le lac au niveau des sédiments et de l'influence sur la température de l'eau.

Les besoins futures, c'est la possibilité de pouvoir faire fonctionner en permanence la STEP, sans intervention humaine en continue et maîtriser le traitement des rejets.

Les solutions à l'étude sont la réhabilitation de la STEP, le raccordement de Pully sur Vidy et le raccordement de Pully et Lutry sur Vidy.

Comme tout projet d'importance, le nerf de la guerre c'est l'argent, il faudra prévoir des investissements de l'ordre de 15 à 20 millions et un coût d'exploitation de 3 millions par an.

#### **Fusion du SDIS**

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2011, le SDIS de Belmont et de Pully ont fusionné sous le nom de SDIS de la Paudèze. En chiffre, c'est 110 sapeurs-pompiers actifs, 10 véhicules et 180 interventions par année.

Cette fusion n'est qu'une première étape, puisque la régionalisation envisagée par le canton prévoit de faire passer l'organisation des SDIS dans une nouvelle entité dès le 1<sup>er</sup> janvier 2014. Pour notre région, c'est la fusion des SDIS de la Paudèze (Pully-Belmont) et de la porte de Lavaux (Lutry-Paudex). Cette nouvelle organisation aura pour conséquence la suppression de l'impôt non pompier et un manque à gagner pour les communes.

Cette modernisation nommée « SDIS Evolution » en cours de déploiement vise à renforcer l'efficacité d'intervention en faisant migrer graduellement les 377 corps communaux existants depuis 1997 dans une organisation de 34 SDIS régionaux répartis de manière uniforme dans le canton.



# COMMUNE DE BELMONT-SUR-LAUSANNE

## *Conseil communal*

---

Cette organisation s'appuie sur un premier échelon d'intervention constituée de 34 détachements de premier secours (DPS), répartie dans 71 sites opérationnels (3 pour Belmont, Pully, Lutry). Ces derniers permettent dans la très grande majorité des engagements de répondre 24 h sur 24 aux demandes d'interventions, dans un délai garanti, avec une équipe de premiers secours composée d'une dizaine de sapeurs pompiers au bénéfice d'une formation spécifique et dotés de moyens performants. Cette nouvelle entité comprendra env. 200 sapeurs-pompiers.

Pour Belmont cela se chiffre à l'heure actuelle à moins de fr. 100'000,-- par année.

### **Organisation Pci au niveau du district**

#### Petit rappel historique

En 1962, la Suisse voit naître la protection civile, dont celle d'aujourd'hui est l'ultime mouture. Tout au long de son existence, la PCi a dû s'adapter à de nombreuses reprises et se profiler face à des concepts nouveaux et aux réformes y relatives. Le projet AGILE symbolise la réflexion actuelle sur la pérennité de la PCi et sa raison d'être face aux dangers et aux risques du moment. En 1971, en pleine guerre froide, un concept de protection de la population basé sur des menaces de conflits armés et de guerre nucléaire a été réalisé. La protection se trouvait sous nos pieds, dans les abris construits massivement depuis lors.

En 1995, face à la menace d'un conflit nucléaire qui s'amenuise de plus en plus et confrontés à des catastrophes d'ordre naturel en perpétuelle augmentation, une importante réforme a vu le jour. On y diminue les effectifs et on réorganise en 21 régions, celles que nous connaissons encore aujourd'hui.

En 2004, la protection civile entre dans un système de protection de la population en collaboration avec ses partenaires. But avoué : permettre une meilleure coordination, chasser les doublons. Nous espérons que 2012 soit l'année où la protection civile, âgée alors de 50 ans, retrouvera, grâce, au projet AGILE, une seconde jeunesse.

La nouvelle Protection civile sera organisée en dix régions (21 actuelles) calquées sur les limites des districts.

### **PALM**

Le rapport PALM 2012 a été transmis à fin juin à la Confédération en vue d'un cofinancement fédéral.

Les projets majeurs de mobilité pour l'agglomération d'ici 2030 ont été présentés au Comptoir Suisse sur 4 espaces pour ceux qui ont eu l'occasion d'y aller, notamment sur l'espace "PROJETS". Il s'agit de nouvelles lignes de bus, de l'évolution du LEB, des jonctions supplémentaires sur l'A1 ou dédoublées sur l'A9, des adaptations des gares de Lausanne, Morges, Renens et Pully, du tram, des développements du RER, de l'évolution des métros m1-m2, de la création du nouveau m3 et des trolleybus à haut niveau de service (BHNS).

Nous vous tiendrons régulièrement au courant de l'évolution de la situation. Mais vous avez également la possibilité de votre côté, si cela vous intéresse, d'aller assister à la séance de présentation du PALM qui est mise sur pied régulièrement afin de vous tenir au courant de l'avancement des projets ou de consulter directement le site du PALM.

Belmont, le 26 septembre 2012

Pour la CCAR :

J-C. Bartolacelli, président